

**M'T dents : une progression constante de la participation  
au programme de prévention bucco-dentaire de l'Assurance Maladie**

Le programme de prévention bucco-dentaire M'T dents, destiné aux enfants et aux jeunes de 6, 9, 12, 15 et 18 ans, a été lancé en 2007. Depuis cette date, la participation ne cesse de progresser. Au total, plus de 3 millions d'enfants et d'adolescents sont désormais concernés chaque année par ce rendez-vous de prévention offert par l'Assurance Maladie chez le dentiste afin de vérifier si tout va bien.

**A la fin de l'année 2012, le taux de participation au programme atteint 35% (contre 32% en 2011), avec une progression de la participation des enfants de toutes les tranches d'âge et notamment de ceux de 6 ans qui s'approchent de 50%.** Ce dernier résultat est particulièrement positif car l'enfance est une des périodes clés de la vie en matière de prévention des risques dentaires. C'est également la période idéale pour favoriser l'acquisition de notions et comportements fondamentaux de santé, tels qu'une bonne hygiène bucco-dentaire.

**Au total, sur l'année 2012, plus d'un million d'examen bucco-dentaires ont été pris en charge par l'Assurance Maladie à 100% et sans aucune avance de frais des patients.**

**Dans 7 cas sur 10, ces rendez-vous de prévention gratuits ont concerné des enfants ou adolescents n'ayant pas eu de soins chez le dentiste l'année précédente.**

Dans le même temps, on observe à fin décembre 2012, une progression du recours global au chirurgien-dentiste : **57,4% des enfants de 6, 9, 12, 15 et 18 ans ont été suivis par un chirurgien-dentiste au cours de l'année contre 55,7% en 2011.** La progression la plus importante concerne les jeunes de 18 ans avec une progression de presque 4 points (57,8% contre 53,9%).

Afin de poursuivre dans cette dynamique positive, l'Assurance Maladie a mis en place des mesures incitatives sur le terrain pour agir au plus près des publics concernés, dans les zones prioritaires en particulier. Ces actions de proximité s'appuient sur un partenariat étroit avec les chirurgiens-dentistes, l'Education nationale, les relais sanitaires et sociaux locaux.

L'hygiène bucco-dentaire est en effet l'un des principaux marqueurs de l'entrée dans la précarité et la prévention est cruciale pour éviter des pathologies dentaires importantes par la suite. Effectivement, dans les populations défavorisées, la consommation de soins dentaires est faible et les indicateurs carieux des enfants sont nettement plus élevés que dans les autres secteurs.

**Le programme M'T dents a ainsi pour objectif de remédier autant que possible à ces situations, en permettant l'adoption d'une bonne hygiène bucco-dentaire le plus tôt possible, de faciliter l'accès aux soins pour tous en favorisant la prévention et la prise en charge précoce des éventuels problèmes dentaires.**

En incitant à faire réaliser l'Examen Bucco Dentaire (EBD) et les soins consécutifs éventuellement nécessaires et en permettant à des enfants éloignés du système de santé de rejoindre ce dispositif à un âge clé de leur vie, l'action de proximité auprès des enfants de



CP en zones défavorisées (ex-ZEP) contribue à faire diminuer la prévalence des caries. **Au total, en 2012, plus de 16 000 enfants en CP ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans le cadre du programme M'T dents.**

**Ces premiers résultats, bien que positifs, doivent continuer à s'améliorer : l'enjeu est aujourd'hui de poursuivre la mobilisation de tous afin d'augmenter encore le taux de participation au programme.**

L'Assurance Maladie se mobilise par ailleurs fortement en faveur de l'hygiène bucco-dentaire de manière globale et poursuit ainsi ses actions en faveur de la prévention envers différents publics. Avant la fin de l'année 2013, **les femmes enceintes pourront bénéficier d'un examen bucco-dentaire à compter du 4<sup>e</sup> mois de grossesse, pris en charge à 100%, en dispense d'avance de frais et ce jusqu'au 12<sup>e</sup> jour après l'accouchement.**

Au cours de cet examen, des informations d'éducation sanitaire bucco-dentaires seront fournies par le chirurgien-dentiste, une fiche de conseils sera également à leur disposition. Un bilan annuel national d'évaluation de ce dispositif sera réalisé.

## I – Un plan de prévention bucco-dentaire et des soins nécessaires remboursés à 100% par l'Assurance Maladie

### A. Le bilan 2012 de l'action de prévention buccodentaire

**Au 31 décembre 2012, le taux de participation au programme M'T dents atteint 35% (contre 32% en 2011).** On constate une progression de la participation des enfants de toutes les tranches d'âge et notamment de ceux de 6 ans qui s'approchent des 50%.

Année après année, **on note donc une progression de plus en plus significative de la participation au programme.**

**En 2012, plus de 3 millions d'invitations ont été envoyées par l'Assurance Maladie.**

Les enfants de 6 ans, cible principale du programme, enregistrent les résultats les plus satisfaisants : un taux de plus de 47% sur la période concernée contre 41.5% sur la période précédente et 35% seulement en 2007-2008. **Le bilan est donc très positif et encourageant.**

Les taux les moins élevés s'observent de manière récurrente chez les adolescents et jeunes adultes de 15 et 18 ans, tranches d'âge plus difficile à mobiliser de part le fait qu'elle est souvent moins sensible aux règles d'hygiène bucco-dentaire et plus autonome par rapport à ses parents dans la prise en charge de sa santé. **Sa participation progresse cependant sur l'année de presque 2 points.**

	France entière - 2011	France entière - 2012
6 ans	41,50%	47,18%
9 ans	34,20%	37,24%
12 ans	30,70%	33,82%
15 ans	25,60%	26,34%
18 ans	25,80%	27,44%
<b>TOTAL</b>	<b>32,00%</b>	<b>34,96%</b>

Champ : régime général hors sections locales mutualistes

**Plus d'un million d'examens bucco-dentaires pris en charge par l'Assurance Maladie ont ainsi été réalisés sur la période observée et 5,35 millions depuis 2007, année de lancement du programme.**

70% de ces examens ont concerné des enfants ou adolescents n'ayant pas eu de soins chez le dentiste l'année précédente. **Ce résultat témoigne de l'efficacité du programme mis en place, qui poursuit année après année sa mission éducative et sanitaire.**

## **B. Une progression du recours au chirurgien-dentiste en 2012**

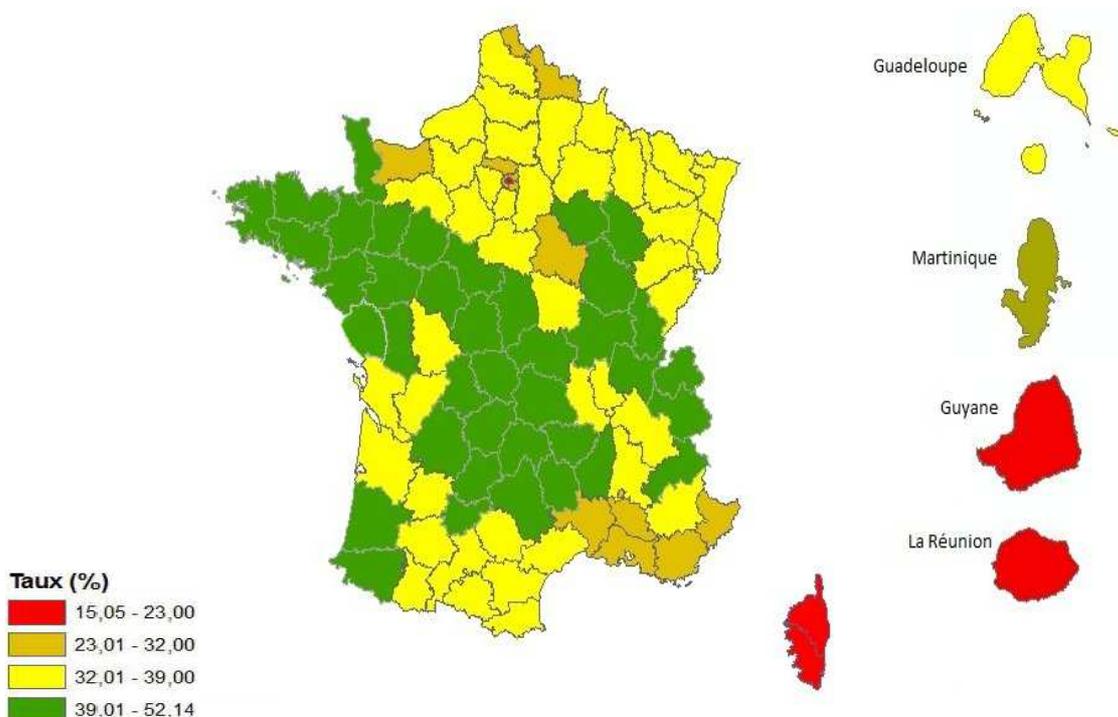
A la fin décembre 2012, le suivi des enfants de 6, 9, 12, 15 et 18 ans par un chirurgien-dentiste au cours de l'année atteint 57,4%, soit une augmentation de 1,7 points par rapport à l'année 2011.

Aujourd'hui, en moyenne, presque 6 enfants sur 10 des tranches d'âge M'T dents ont consulté un chirurgien-dentiste au cours de l'année.

**Le programme M'T dents a donc une influence positive sur l'accès aux soins dentaires pour les enfants et les adolescents et plus largement pour la prise de bonnes habitudes de soins dans ce domaine crucial pour la santé de manière plus globale.**

## **C. Répartition géographique – Un écart de participation important entre les départements**

La carte ci-dessous représente, pour tous les enfants concernés par M'T dents, le taux de participation à ce programme en 2012. Elle met en évidence un écart de participation important entre des départements tel que Paris (15% de participation) ou la Vendée (52%). Ces deux départements se situant aux extrêmes des taux de participation.



Au niveau des régions, les écarts sont un peu atténués mais restent sensibles : toutes tranches d'âges confondues, les résultats pour l'année 2012 (cf. annexe 2) vont de 23% (Corse) à 48% (Auvergne). Le taux de participation de l'Île-de-France s'établit à 29%, celui des Pays de la Loire à 47%. Par rapport à 2011, les écarts extrêmes entre régions se réduisent de 2 points, aucune région ne se situant désormais au-dessous d'un taux de participation de 20% (cas encore en 2011 pour la Corse et les DOM).

**De fait, la progression constatée entre 2011 et 2012 a bénéficié à toutes les régions sans exception.**

## **II - Bilan des actions de sensibilisation dans les écoles primaires et les collèges auprès des enfants de 6 et 12 ans**

Dans le cadre du plan ministériel pour la prévention bucco-dentaire, l'Assurance Maladie en partenariat avec les chirurgiens-dentistes (notamment l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire) et l'Education nationale, **organise des actions de sensibilisation dans les écoles primaires et les collèges auprès des enfants de 6 et 12 ans.**

**Ces séances permettent de sensibiliser et de faire prendre conscience à des enfants qui se situent dans un âge clé, de l'importance de réaliser un examen bucco-dentaire dans le cadre du programme M'T dents.**

Sur l'année scolaire 2011/2012, près de 15 000 classes de CP ont bénéficié d'une de ces séances : ce sont donc au total plus de 300 000 enfants de 6 ans qui ont été sensibilisés à ce thème. Dans le même temps, ces actions de sensibilisation ont été menées auprès de 80 000 enfants de 12 ans sur l'année.

## **III – Un déploiement d'actions spécifiques auprès des jeunes défavorisés**

Afin de lutter contre les inégalités de santé et de toucher les populations plus éloignées du système de soins, le programme de prévention M'T dents comprend un volet local spécifique, déployé auprès d'enfants de CP (6 ans) dans des zones défavorisées (anciennes ZEP).

Cette action consiste en un accompagnement et suivi personnalisé pour le recours à la prévention et aux soins dentaires (rencontres des enfants dans les écoles, contact direct avec les parents, facilitation de prise de rendez-vous chez les chirurgiens-dentistes, suivi individuel des enfants dans la réalisation de leur examen buccodentaire et dans la réalisation des soins nécessaires etc.).

L'évaluation médicale menée à l'initiative de la CNAMTS en 2009 a permis de mettre en exergue que cette action répondait à un besoin réel des populations ciblées. En effet, les enfants de 6 ans scolarisés en ZEP ont un état bucco-dentaire plus dégradé :

- ils sont deux fois plus nombreux à avoir besoin de soins : **42,9%** dans l'échantillon des 1801 enfants résidant dans des territoires en difficulté et ayant bénéficié d'un EBD après la séance de sensibilisation en classe, versus **17,6%** dans l'échantillon témoin des 5 423 autres enfants ayant bénéficié d'un EBD
- Ils ont un CAO mixte moyen<sup>1</sup> de **3,48** versus 2,85.

---

<sup>1</sup> Proportion d'enfants « totalement indemnes de caries »

Les problèmes dentaires de ces enfants dans les zones défavorisées s'expliquent par 3 raisons :

- **le comportement de santé** : hygiène bucco-dentaire de la famille non satisfaisante, enfants qui ne vont pas régulièrement ou jamais chez le chirurgien-dentiste, peur du chirurgien-dentiste (ne s'y rendent qu'en situation d'urgence, quand la situation s'est aggravée et ne reviennent pas),
- **les difficultés économiques et sociales** : la santé n'est pas une priorité (face aux problèmes de logement ou d'emploi), faible revenu des parents (retard dans le recours aux soins),
- **l'accès à l'offre** : dates de rendez-vous trop éloignées, manque de chirurgiens-dentistes de proximité.

L'évolution des différents indicateurs (indice carieux, pourcentage des enfants ayant un besoin de soins et indice de traitement) montre que le dispositif a globalement engendré une amélioration de l'état dentaire pour les enfants ayant besoin de soins.

Néanmoins, le taux de renoncement partiel ou total aux soins reste important, nécessitant un suivi pour permettre la réalisation des soins jusqu'à leur achèvement, notamment par un accompagnement particulier des parents.

**Au total, sur l'année scolaire 2011/2012, plus de 16 000 enfants de 6 ans ont bénéficié de cette action (808 classes de CP).**

Ce volet local constitue un axe prioritaire pour les caisses d'assurance maladie, conformément à la Convention d'Objectifs et de Gestion 2010-2013 entre l'Assurance Maladie et l'Etat.

Il mobilise donc de manière importante les caisses d'assurance maladie et s'appuie sur une collaboration étroite entre les différents acteurs de l'enfance et de la santé dentaire :

- **l'Education nationale et le personnel des écoles primaires concernées** : ciblage des zones défavorisées, coordination des actions, mises en œuvre dans les écoles, suivi des enfants...
- **Les chirurgiens-dentistes** : information préalable, accueil prioritaire des enfants concernés par l'action ou mise en place de plages horaires dédiées, transmission des éléments et entretiens avec le chirurgien-dentiste conseil de la caisse...
- **Les autres relais sociaux locaux tels que les associations, mairies...**

**L'objectif pour 2013 est d'amplifier l'effort au profit de cette population en intervenant dans 1 000 classes (objectif du plan de lutte contre la pauvreté)**

### III – Annexes

#### Annexe 1 - Le programme de prévention bucco-dentaire en pratique

<b>Qui est concerné ?</b>	<b>Les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans</b> , âges très vulnérables au risque carieux, sont concernés par ce nouveau programme de prévention mis en place à partir de janvier 2007 par l'Assurance Maladie, en partenariat avec les chirurgiens-dentistes.
<b>Comment en bénéficier ?</b>	Les parents reçoivent un courrier de l'Assurance Maladie, <b>un mois avant la date anniversaire de l'enfant</b> , qui les informe des modalités pratiques de l'examen de prévention dentaire. <b>Il n'y a aucune démarche à effectuer pour bénéficier de cet examen.</b>
<b>Quand ?</b>	L'examen de dépistage, qui permet de dresser un bilan de l'état de santé bucco-dentaire du patient, <b>doit impérativement être réalisé dans les 6 mois suivant la date anniversaire du bénéficiaire si ce dernier ne va pas chez le chirurgien-dentiste ou dans le courant de l'année si le jeune concerné y est déjà allé.</b>
<b>Quel examen ?</b>	L'examen comprend obligatoirement : - une anamnèse, c'est-à-dire la recherche des antécédents bucco-dentaires de l'enfant ou de l'adolescent afin de connaître son histoire, - un examen bucco-dentaire, - des conseils sanitaires : sensibilisation à la santé bucco-dentaire (hygiène bucco-dentaire, enseignement du brossage dentaire...), recommandations d'hygiène alimentaire, - l'inscription dans le dossier médical du patient des données médicales à conserver (historique des soins...). L'examen est complété si nécessaire par une prise de radiographies intra-buccales ainsi que l'établissement d'un programme de soins.
<b>Quels soins ?</b>	Le programme de soins éventuels établi lors de l'examen <b>doit impérativement être commencé dans les 3 mois qui suivent cet examen</b> . Les soins consécutifs doivent s'achever dans les six mois suivant la date de début des soins.
<b>Quelle prise en charge ?</b>	<b>Le coût de l'examen est pris en charge directement par l'Assurance Maladie</b> (consultation + éventuellement radiographies) sans avance de frais du patient. <b>Les soins conservateurs réalisés</b> (traitement des caries, détartrage, scellement des sillons...) <b>sont remboursés à 100%</b> . Les tarifs de ces soins ne peuvent pas faire l'objet de dépassements d'honoraires. Les traitements orthodontiques et prothétiques ne sont pas compris dans ce dispositif.

#### En 2 mots

- Pour mémoire, l'examen bucco-dentaire et les soins consécutifs sont **pris en charge à 100% (sans avance de frais pour les enfants de 6 et 12 ans)**.
- La visite de prévention doit permettre de **vérifier l'état des dents, la présence de caries et d'établir éventuellement un programme de soins**.
- Elle doit permettre aux jeunes **d'acquérir les bons réflexes en matière d'hygiène bucco-dentaire et d'habitudes alimentaires**. Elle doit permettre également de renforcer l'importance des messages d'éducation à la santé même sur des thèmes plus éloignés (tabac, alcool, drogues...).

**Annexe 2 - Taux de participation à l'examen bucco-dentaire par région pour des bénéficiaires âgés de 6 à 18 ans**

Région	Taux 2011	Taux 2012
Auvergne	44,70%	48,04%
Pays de la Loire	42,60%	46,57%
Bretagne	40,10%	46,66%
Centre	37,20%	38,72%
Bourgogne	35,90%	38,10%
Franche-Comté	35,80%	38,51%
Poitou-Charentes	35,80%	38,78%
Midi-Pyrénées	35,60%	38,35%
Alsace	35,40%	38,28%
Rhône-Alpes	35,00%	37,54%
Limousin	34,70%	39,42%
Champagne-Ardenne	34,50%	36,34%
Lorraine	33,30%	35,28%
Haute-Normandie	33,20%	35,90%
Basse-Normandie	32,00%	37,79%
Aquitaine	32,00%	36,44%
Picardie	30,90%	33,51%
Languedoc-Roussillon	30,00%	33,00%
Nord-Pas-de-Calais	29,60%	32,16%
PACA	27,30%	28,91%
Ile-de-France	26,60%	28,86%
Corse	19,50%	22,51%
DOM	18,60%	23,96%
<b>France entière</b>	<b>32,00%</b>	<b>34,96%</b>